	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2003-456 R2		Diffusion : B	Date d'émission : 29 septembre 2004	Page : 1/2
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2003-456 R1			
Responsable de la navigabilité du matériel : CFM INTERNATIONAL		Type(s) de matériel(s) : Turboréacteurs CFM56-5, CFM56-5B et CFM56-5C			
Certificat(s) de type n° M17, M-IM28, M15, M-IM19 Fiche(s) de données n° M17, M-IM28, M15, M-IM19					
Chapitre ATA : 80	Objet : Démarrage - Démarreur				

1. APPLICABILITE :

La présente consigne de navigabilité est applicable aux turboréacteurs CFM International CFM56-5, CFM56-5B, CFM56-5C tous modèles montés sur AIRBUS A318, A319, A320, A321, A340 (ou autres) équipés des démarreurs suivants :

VIN 3505582-24 (301-807-004-0) sur CFM56-5
 VIN 3505582-25 (301-807-005-0) sur CFM56-5
 VIN 3505582-40 (301-781-203-0) sur CFM56-5
 VIN 3505582-41 (301-806-602-0) sur CFM56-5
 VIN 3505582-42 (301-806-802-0) sur CFM56-5
 VIN 3505582-60 (301-790-903-0) sur CFM56-5B ou CFM56-5C
 VIN 3505582-61 (301-806-702-0) sur CFM56-5B ou CFM56-5C
 VIN 3505582-62 (301-806-902-0) sur CFM56-5B ou CFM56-5C.


2. RAISONS :

Plusieurs ruptures non contenues du démarreur ont conduit en service à des dégâts sur le moteur et/ou sur le capot de la soufflante. Ces ruptures non contenues ont été identifiées comme ne répondant pas aux critères de certification. Ceci constitue une condition dangereuse.

Cette consigne de navigabilité (CN) remplace la CN F-2003-422. Les délais sont modifiés pour tenir compte des difficultés rencontrées dans l'application de la précédente CN.

La Révision 1 de cette CN prend en compte les Révisions 1 des Bulletins Services en référence.

La Révision 2 de cette CN repousse au 31 décembre 2009 la date limite d'application. Ceci prend en compte les difficultés relatives au plan de charge de la noria des démarreurs devant s'achever avant le 31 décembre 2007.

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2003-456 R2	Diffusion : B	Date d'émission : 29 septembre 2004	Page : 2/2
--	--	-------------------------	---	----------------------

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Sauf si déjà effectué, modifier le démarreur comme indiqué dans les Bulletins Service, éditions originales ou révisions 1, listés dans le paragraphe 4.

Au plus tard au 31 décembre 2009 ou au prochain passage en atelier du démarreur intervenant à compter de la date d'entrée en vigueur de cette CN.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE :

Bulletins Service CFM56-5 80-0018 Révision 1 du 26 novembre 2003
 CFM56-5 80-0020 Révision 1 du 26 novembre 2003
 CFM56-5B 80-0011 Révision 1 du 26 novembre 2003
 CFM56-5C 80-0013 Révision 1 du 26 novembre 2003.

5. DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : Dès réception à compter du 24 décembre 2003.
Révision 1 : Dès réception à compter du 03 mars 2004.
Révision 2 : 09 octobre 2004.

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

Ingénieur de Navigabilité CFM56 (W/YEN)
 SNECMA-Moteurs, site de Villaroche
 1, rond point René RAVAUD
 77556 MOISSY-CRAMAYEL CEDEX - FRANCE
 Fax : 33 (0)1 60 59 98 25

7. APPROBATION :

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-9786 du 21 septembre 2004.